



Communiqué de presse

Paris, le 25 avril 2025

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS APPROUVE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 6 JUIN 2024

Xilam Animation, société indépendante de production et de distribution de programmes d'animation, publie les principales caractéristiques de son programme de rachat d'actions.

La mise en œuvre de ce programme s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles 241-1 à 241-7 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et du Règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché ainsi que des règlements délégués (UE) n°2016/908 du 26 février 2016 et n°2016/1052 du 8 mars 2016.

L'autorisation d'achat par la société de ses propres actions a été donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2024 sous sa douzième résolution dans les termes publiés dans le cadre de l'avis de réunion valant avis de convocation paru au BALO du 29 avril 2024. Elle est mise en œuvre par le Conseil d'Administration suite à sa réunion du 24 avril 2025. Au 24 avril 2025 le nombre d'actions détenues directement ou indirectement est de 83 309, soit 1,41% du capital social.

Les objectifs du programme de rachat d'actions par ordre de priorité décroissants sont les suivants :

- mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de Xilam Animation conformément aux articles L. 22-10-56 et suivants du Code de commerce, toute attribution gratuite d'actions conformément aux articles L. 22-10-59 et suivants du Code de commerce, toute attribution gratuite d'actions notamment aux salariés et aux mandataires sociaux dirigeants dans le cadre de leur rémunération ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, ou encore dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise ou groupe, et réaliser toute opération de couverture afférente à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques où le conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du conseil d'administration agira ;
- assurer la liquidité et animer le marché des titres de la société, par le biais d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- annuler tout ou partie des actions rachetées dans le cadre d'une réduction de capital ;
- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement, échange, présentation d'un bon ou toute autre manière, immédiatement ou à terme, à l'attribution d'actions de la société ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la société liées à ces valeurs mobilières, dans le respect de la réglementation boursière et aux époques où le conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du conseil d'administration agira ;
- et plus généralement, opérer dans tout but qui viendrait à être autorisé par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par les autorités de marché, étant précisé que, dans une telle hypothèse, la société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.



Un mandat a été confié à Oddo BHF, prestataire de services d'investissement, afin de procéder à des achats d'actions ordinaires de la société Xilam (code ISIN FR0004034072) à partir du 25 avril 2025 et pour une période s'achevant le 6 décembre 2025, pour un volume maximum de 100 000 titres, correspondant à 1,70% du capital. Le montant maximum des achats autorisés s'élève à 280 000 € (hors frais d'acquisition).

Les informations concernant les interventions sur le titre Xilam Animation dans le cadre du programme de rachat d'actions seront publiées sur le site internet www.xilam.com

Contacts

Marc du Pontavice - Président et Directeur général

Cécile Haimet - Directrice Financière

Tél. +33 (0)1 40 18 72 00

Agence Image Sept

xilam@image7.fr

Karine Allouis (Relations médias) - Tél. +33 (0)1 53 70 74 81

Laurent Poinsot (Relations investisseurs) - Tél. +33 (0)1 53 70 74 77



À propos de Xilam

Acteur majeur de l'animation, Xilam est un studio intégré fondé en 1999 qui crée, produit et distribue des programmes originaux dans plus de 190 pays pour les enfants et les adultes, diffusés à la télévision et sur les plateformes de streaming SVOD (Netflix, Disney+, Amazon, Universal+, ...) et AVOD (YouTube, Facebook, ...). Avec une créativité et une capacité d'innovation mondialement reconnues, un savoir-faire unique en 3D, et une expertise éditoriale et commerciale à la pointe de son industrie, Xilam se positionne comme un acteur incontournable de son marché. Xilam construit chaque année de véritables succès et capitalise sur de puissantes marques historiques telles que *Oggy et les cafards*, *Zig & Sharko* et *Chicky*, mais aussi sur de nouvelles productions propriétaires telles que *Oggy* pour une audience préscolaire et enfin sur le long métrage avec *J'ai Perdu Mon Corps*, nommé aux Oscars. De plus, le studio d'animation de Xilam a assuré la production de la série animée de Zack Snyder, *Twilight of the Gods* lancée mondialement par Netflix, et produit également *Chip 'n' Dale : Park Life*, ainsi que la prochaine comédie d'horreur *The Doomies*, pour Disney+. Le catalogue de Xilam, puissant et en expansion, est constitué de plus de 2 800 épisodes et de 3 longs métrages. Xilam emploie plus de 400 personnes, répartis sur ses studios à Paris, Angoulême et Hô-Chi-Minh au Vietnam et a été reconnu premier studio d'animation française sur la période 2018- 2023 par une étude du CNC.

Xilam est cotée sur Euronext Paris Compartiment C - Éligibilité PEA - SRD long.

Code ISIN : FR0004034072, Mnémo : XIL

Pour plus d'information : www.xilam.com